

MAISON DU PÈRE

Rapport financier

31 août 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Subventions	16
Annexe B – Résultats par secteurs d'activité	17 - 18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
MAISON DU PÈRE,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **MAISON DU PÈRE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec
Le 26 novembre 2024

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août	2024	2023
Produits		
Subventions (annexe A)	3 511 036 \$	2 575 648 \$
Dons et contributions	255 000	255 000
Droits reçus des résidents, des participants et de l'OMHM*	1 435 779	1 017 672
Autres	352 470	248 880
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	200 000	200 000
	<u>5 754 285</u>	<u>4 297 200</u>
Charges directes		
Salaires et charges sociales	4 916 671	4 732 218
Service alimentaire direct	677 619	755 567
Frais de fonctionnement	130 165	238 081
Frais des immeubles	304 539	289 896
Intérêts sur la dette à long terme	78 650	75 133
Amortissement	212 667	232 700
Total des charges directes	<u>6 320 311</u>	<u>6 323 595</u>
Charges indirectes		
Charges générales d'opération	1 714 008	1 297 263
Charges générales d'administration	1 214 916	1 538 650
Total des charges indirectes	<u>2 928 924</u>	<u>2 835 913</u>
Excédent des charges avant la contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	(3 494 950)	(4 862 308)
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE**	<u>3 515 000</u>	<u>5 050 000</u>
Excédent des produits	20 050 \$	187 692 \$
Total des produits	<u>9 673 816 \$</u>	<u>9 710 313 \$</u>
Total des charges	<u>9 653 766</u>	<u>9 522 621</u>
Excédent des produits	20 050 \$	187 692 \$

* Incluant une subvention de 551 116 \$ (173 865 \$ en 2023) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

** La contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE inclut un don désigné de 125 000 \$ en 2024 (100 000 \$ en 2023), effectué par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, pour supporter le service de prévention, les soins de santé spécialisés et le service d'hébergement d'urgence et de référencement. La MAISON DU PÈRE a entièrement utilisé les sommes de 125 000 \$ (100 000 \$ en 2023) au cours de chaque exercice.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2024

	Affectations internes			Total
	Réserves AccèsLogis (note 11)	Investi en immobilisations corporelles (note 11)	Non affecté	
Solde au début	721 641 \$	1 055 261 \$	35 846 \$	1 812 748 \$
Excédent des produits (charges)	5 060	(212 667)	227 657	20 050
Investissement en immobilisations corporelles	-	239 346	(239 346)	-
Affectations internes (note 11)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	748 501 \$	1 081 940 \$	2 357 \$	1 832 798 \$


Exercice clos le 31 août 2023


	Affectations internes			Total
	Réserves AccèsLogis (note 11)	Investi en immobilisations corporelles (note 11)	Non affecté	
Solde au début	687 026 \$	974 971 \$	(36 941) \$	1 625 056 \$
Excédent des produits (charges)	12 815	(232 700)	407 577	187 692
Investissement en immobilisations corporelles	-	312 990	(312 990)	-
Affectations internes (note 11)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	721 641 \$	1 055 261 \$	35 846 \$	1 812 748 \$

Situation financière

31 août	2024	2023
Actif à court terme		
Encaisse	1 752 095 \$	1 343 821 \$
Débiteurs (note 3)	1 072 559	848 046
Frais payés d'avance	74 782	152 919
	<u>2 899 436</u>	<u>2 344 786</u>
Placements réservés, à la juste valeur (note 4)	748 501	721 641
Immobilisations corporelles (note 5)	10 059 454	10 144 635
	<u>10 807 955</u>	<u>10 866 276</u>
Total de l'actif	13 707 391 \$	13 211 062 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 370 426 \$	1 886 804 \$
Apports reportés	488 695	331 973
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	-	6 341
Portion exigible de la dette à long terme (note 7)	101 187	105 206
	<u>2 960 308</u>	2 330 324
Hypothèque immobilière à refinancer (note 7)	-	2 228 263
	<u>2 960 308</u>	4 558 587
Dette à long terme (note 7)	2 118 748	-
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	6 795 537	6 839 727
	<u>8 914 285</u>	6 839 727
Total du passif	11 874 593	11 398 314
Actif net		
Affectations internes (note 11)		
Réserves AccèsLogis	748 501	721 641
Investi en immobilisations corporelles	1 081 940	1 055 261
Non affecté	2 357	35 846
	<u>1 832 798</u>	<u>1 812 748</u>
Total du passif et de l'actif net	13 707 391 \$	13 211 062 \$

Pour le conseil d'administration


 Administrateur


 Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits	20 050 \$	187 692 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	617 198	595 813
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(404 531)</u>	<u>(363 113)</u>
	232 717	420 392
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	<u>531 926</u>	<u>1 114 548</u>
	<u>764 643</u>	<u>1 534 940</u>
Activités de financement		
Réduction de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(6 341)	(24 091)
Remboursement de la dette à long terme	(113 534)	(111 881)
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>302 335</u>	<u>125 163</u>
	<u>182 460</u>	<u>(10 809)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements réservés	(293 403)	(56 415)
Produit de la disposition de placements réservés	266 543	21 800
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(511 969)</u>	<u>(212 018)</u>
	<u>(538 829)</u>	<u>(246 633)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	408 274	1 277 498
Encaisse au début	<u>1 343 821</u>	<u>66 323</u>
Encaisse à la fin	<u>1 752 095 \$</u>	<u>1 343 821 \$</u>

Informations supplémentaires (note 14)

Notes complémentaires**31 août 2024**

1. Constitution, nature des activités et continuité des activités

Le Registraire des entreprises a émis en date du 11 septembre 2012 de nouvelles lettres patentes en vertu de l'article 221 de la Loi sur les compagnies (L.C.Q., C. C-38) constituant les membres en une nouvelle personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies sous le nom MAISON DU PÈRE.

La MAISON DU PÈRE, est un organisme de bienfaisance enregistré (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu) offrant l'accueil, le gîte, la nourriture et les vêtements aux hommes défavorisés. L'Organisme offre également l'appui nécessaire pour sortir ces hommes de l'itinérance par des programmes d'accompagnement social et veille sur le bien-être des aînés de la rue par le biais de sa résidence de 76 chambres.

2. Principales méthodes comptables*Référentiel comptable*

L'Organisme applique le référentiel comptable selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions, dons et contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Constatation des produits

L'Organisme constate les produits de droits reçus des résidents et des participants sur une base mensuelle dès qu'ils sont exigibles et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Dons reçus sous forme de fournitures et de services

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur. Cependant, la direction a estimé à 1 396 056 \$ (973 800 \$ en 2023) les dons en denrées alimentaires reçus au cours de l'exercice. Ces montants sont fournis à titre d'information et n'ont pas été audités.

Ventilation des charges

Pour les salaires et charges sociales et les frais de fonctionnement, les charges directement liées à un secteur sont attribuées à ce secteur. Pour le service alimentaire direct, les charges sont attribuées aux différents secteurs, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre de repas servis par chacun. Pour les frais des immeubles, les charges sont attribuées aux différents secteurs, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata de la superficie de l'immeuble utilisée. Les charges générales d'opération sont attribuées aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata de la superficie de l'immeuble utilisée. Les charges générales d'administration sont attribuées aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des salaires de l'activité. L'amortissement est réparti aux différentes activités, en fonction de la superficie de l'immeuble utilisée.

Notes complémentaires**31 août 2024**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Aménagement du terrain	10 %
Bâtiments	2,5 %
Aménagement intérieur du bâtiment	10 %
Mobilier et équipement de résidence	20 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Subventions et dons afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et de dons reportés puis amortis de la même manière que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. La contribution au FQHC est amortie sur la durée de vie restante de l'immeuble au moment de la contribution, soit 30 ans.

*Instruments financiers**Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'elle évalue à la juste valeur qui est fournie par les gestionnaires. La variation de la juste valeur est présentée au résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients, des prêts aux bénéficiaires – aide au loyer et des subventions gouvernementales à recevoir.

La contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE est comptabilisée au coût.

Notes complémentaires

31 août 2024

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des sommes à payer au Projet Logement Montréal et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la durée de vie utile des actifs amortissables aux fins du calcul de l'amortissement et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Débiteurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients	152 535 \$	96 927 \$
Prêts aux bénéficiaires – aide au loyer, sans intérêt	11 716	-
Subventions gouvernementales à recevoir	81 763	19 500
Taxes de vente	114 732	52 629
Contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	711 813	678 990
	1 072 559 \$	848 046 \$

4. Placements réservés

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Juste valeur et coût	Juste valeur et coût
Intérêts courus à recevoir	5 415 \$	9 272 \$
Dépôt à terme, taux de 3,8 %, échéant en août 2026	136 485	114 685
Dépôt à terme, taux de 4,1 %, échéant en août 2025	151 858	151 858
Dépôt à terme, taux de 2 %, échéant en janvier 2025	454 743	445 826
	748 501 \$	721 641 \$

Notes complémentaires

31 août 2024

5. Immobilisations corporelles

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain – MAISON DU PÈRE et			
Résidence J.A. De Sève	333 750 \$	-	333 750 \$
Aménagement du terrain	57 887	40 188	20 495
Bâtiment – MAISON DU PÈRE	4 147 882	1 864 498	2 283 384
Bâtiment – Résidence J.A. De Sève	12 670 429	6 275 720	6 394 709
Aménagement intérieur du bâtiment –			
MAISON DU PÈRE	610 007	128 163	481 844
Mobilier et équipement de résidence	1 653 327	1 146 620	506 707
Matériel roulant	238 841	228 167	10 674
Mobilier de bureau	96 435	92 322	4 113
Matériel informatique	226 903	200 329	26 574
	<u>20 035 461</u>	<u>9 976 007</u>	<u>10 059 454</u>
Bien loué en vertu d'un contrat de			
location-acquisition			
Matériel roulant	-	-	10 637
	<u>20 035 461 \$</u>	<u>9 976 007 \$</u>	<u>10 059 454 \$</u>

6. Crédoeurs et charges à payer

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs	179 954 \$	100 023 \$
Charges à payer	75 889	42 993
Salaires et vacances à payer	531 696	465 489
Sommes à remettre à l'État	40 754	16 704
Sommes à payer au Projet Logement Montréal	1 542 133	1 261 595
	<u>2 370 426 \$</u>	<u>1 886 804 \$</u>

7. Dette à long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Coût amorti</u>	<u>Coût amorti</u>
Hypothèque immobilière non subventionnée, taux de 5,255 %, remboursable par mensualités de 17 849 \$ incluant les intérêts, renouvelable en juillet 2029, solde au 31 août 2024 amorti sur une période de 180 mois échéant en juillet 2039	2 219 935 \$	2 333 469 \$
Portion exigible	101 187	105 206
Hypothèque immobilière à refinancer	-	2 228 263
	<u>101 187</u>	<u>2 333 469</u>
	<u>2 118 748 \$</u>	<u>Néant \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2024

7. Dette à long terme (suite)

L'hypothèque immobilière est garantie par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 9 011 843 \$.

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement de l'hypothèque immobilière aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2025	101 187 \$
2026	106 575 \$
2027	112 249 \$
2028	118 225 \$
2029	123 518 \$

8. Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons reportés représentent des fonds qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des subventions et dons reportés sont les suivantes :

	SHQ	Fondation de la MAISON DU PÈRE	Autres	2024	2023
Solde au début	2 560 542 \$	1 775 832 \$	2 503 353 \$	6 839 727 \$	7 077 677 \$
Contributions ou subventions reçues au cours de l'exercice	-	200 000	160 341	360 341	125 163
Amortissement	(121 718)	(40 829)	(241 984)	(404 531)	(363 113)
Solde à la fin	2 438 824 \$*	1 935 003 \$	2 421 710 \$	6 795 537 \$	6 839 727 \$

* Composition du solde de la subvention SHQ reportée afférente aux immobilisations corporelles :

Subvention à l'origine	6 104 448 \$
Contribution au FQHC	(926 834)
Amortissement cumulé	<u>(2 738 790)</u>
	<u>2 438 824 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2024

9. Fonds détenus pour le compte des bénéficiaires

L'Organisme détient des liquidités qui lui ont été remises pour le compte des bénéficiaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle. Au 31 août 2024, les sommes ainsi confiées à l'Organisme et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actifs	1 219 028 \$	1 241 295 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	113 032 \$	74 766 \$
Sommes dues aux bénéficiaires	1 073 042	1 146 863
Sommes à remettre à l'Office municipal d'habitation de Montréal et à la Société d'habitation de Montréal	32 954	19 666
	<u>1 219 028 \$</u>	<u>1 241 295 \$</u>

10. Fonds détenus pour le compte du Projet Logement Montréal

L'Organisme a signé une entente de gestion et de collaboration dans le cadre du projet « Projet Logement Montréal » avec ses partenaires (Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et l'Accueil Bonneau) dans le but de réduire l'itinérance à Montréal. L'Organisme a été désigné comme coordonnateur et gestionnaire de ce projet qui est financé par des subventions de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance et du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au 31 août 2024, les sommes ainsi confiées à l'Organisme à titre de fiduciaires et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Bilan		
Actif à court terme	189 058 \$	1 864 343 \$
Sommes à recevoir de la MAISON DU PÈRE	1 542 133 \$	1 261 595 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	39 503 \$	22 161 \$
Autres passifs à court terme	1 691 688 \$	3 103 777 \$
Actif net	- \$	- \$
Résultats		
Produits	5 425 547 \$	4 564 464 \$
Frais d'exploitation	5 425 547 \$	4 564 464 \$
Excédent des produits	- \$	- \$

Notes complémentaires**31 août 2024****11. Affectations internes**

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles, des comptes fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles et de la dette à long terme afférente.

En vertu de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec et l'Organisme dans le cadre du programme AccèsLogis, les administrateurs de l'Organisme ont affecté l'actif net de la manière suivante :

	Réserve de gestion	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de remplacement mobilière	Total
Solde au début	83 006 \$	343 038 \$	295 597 \$	721 641 \$
Contribution à chacune des réserves	-	21 800	-	21 800
Intérêts	582	2 405	2 073	5 060
Solde à la fin	83 588 \$	367 243 \$	297 670 \$	748 501 \$

Une somme de 748 501 \$ est présentée à titre de placements réservés.

12. Instruments financiers*Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 août 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux comptes clients, aux prêts aux bénéficiaires – aide au loyer, aux subventions gouvernementales à recevoir et à la contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Au 31 août 2024, aucun compte client n'a été déprécié (aucun en 2023).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, ses sommes à payer au Projet Logement Montréal et sa dette à long terme.

Notes complémentaires**31 août 2024****12. Instruments financiers (suite)***Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements réservés et dette à long terme) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis est de 2 219 935 \$ (2 333 469 \$ en 2023).

13. Opérations entre parties liées

L'Organisme détient un intérêt économique dans la Fondation de la MAISON DU PÈRE du fait que cette dernière sollicite des fonds au bénéfice de l'Organisme.

14. Flux de trésorerie

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(166 507) \$	(189 737) \$
Frais payés d'avance	78 137	(91 609)
Créditeurs et charges à payer	463 574	1 311 094
Apports reportés	<u>156 722</u>	<u>84 800</u>
	<u>531 926 \$</u>	<u>1 114 548 \$</u>

Informations supplémentaires

Activités d'investissement sans incidence sur la trésorerie

Subventions gouvernementales à recevoir afférentes aux immobilisations corporelles

58 006 \$ - \$

Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs

20 048 \$ - \$

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

ANNEXE B – RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

2024

	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Programme de prévention	Total
Produits							
Subventions	1 977 839 \$	413 526 \$	126 779 \$	495 390 \$	366 984 \$	130 518 \$	3 511 036 \$
Dons et contributions	19 792	50 852	54 918	15 581	-	113 857	255 000
Droits reçus des résidents et des participants	-	197 071	1 238 708	-	-	-	1 435 779
Autres	45 776	117 615	127 018	36 037	24 737	1 287	352 470
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	27 935	71 775	77 513	21 992	-	785	200 000
	<u>2 071 342</u>	<u>850 839</u>	<u>1 624 936</u>	<u>569 000</u>	<u>391 721</u>	<u>246 447</u>	<u>5 754 285</u>
Charges directes réparties par secteurs d'activité							
Salaires et charges sociales	1 537 126	937 571	1 265 718	674 290	298 910	203 056	4 916 671
Service alimentaire direct	230 606	110 344	302 845	25 796	4 014	4 014	677 619
Frais de fonctionnement	42 310	20 643	40 777	8 574	14 936	2 925	130 165
Frais des immeubles	48 734	106 114	139 404	10 287	-	-	304 539
Intérêts sur la dette à long terme	12 586	27 405	36 002	2 657	-	-	78 650
Amortissement	34 032	74 102	97 349	7 184	-	-	212 667
Total des charges directes	<u>1 905 394</u>	<u>1 276 179</u>	<u>1 882 095</u>	<u>728 788</u>	<u>317 860</u>	<u>209 995</u>	<u>6 320 311</u>
Charges indirectes réparties par secteurs d'activité							
Charges générales d'opération	274 285	597 232	784 595	57 896	-	-	1 714 008
Charges générales d'administration	379 825	231 675	312 760	166 618	73 861	50 177	1 214 916
Total des charges indirectes	<u>654 110</u>	<u>828 907</u>	<u>1 097 355</u>	<u>224 514</u>	<u>73 861</u>	<u>50 177</u>	<u>2 928 924</u>
Excédent des charges par secteurs d'activité avant la contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	(488 162)	(1 254 247)	(1 354 514)	(384 302)	-	(13 725)	(3 494 950)
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	491 000	1 261 000	1 362 000	387 000	-	14 000	3 515 000
Excédent des produits par secteurs d'activité	<u>2 838 \$</u>	<u>6 753 \$</u>	<u>7 486 \$</u>	<u>2 698 \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>275 \$</u>	<u>20 050 \$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et Maintien en Logement

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

ANNEXE B – RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

2023

	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Total
Produits						
Subventions	1 458 134 \$	783 797 \$	120 487 \$	186 135 \$	27 095 \$	2 575 648 \$
Dons et contributions	134 018	25 027	61 926	20 103	13 926	255 000
Droits reçus des résidents et des participants	-	187 036	830 636	-	-	1 017 672
Autres	37 410	38 979	96 453	31 312	44 726	248 880
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	33 129	34 518	85 416	27 728	19 209	200 000
	<u>1 662 691</u>	<u>1 069 357</u>	<u>1 194 918</u>	<u>265 278</u>	<u>104 956</u>	<u>4 297 200</u>
Charges directes réparties par secteurs d'activité						
Salaires et charges sociales	1 396 155	826 081	1 470 076	630 654	409 252	4 732 218
Service alimentaire direct	261 609	123 037	337 682	28 764	4 475	755 567
Frais de fonctionnement	56 961	34 525	128 157	14 117	4 321	238 081
Frais des immeubles	46 391	101 012	132 701	9 792	-	289 896
Intérêts sur la dette à long terme	12 023	26 179	34 393	2 538	-	75 133
Amortissement	37 237	81 083	106 520	7 860	-	232 700
Total des charges directes	<u>1 810 376</u>	<u>1 191 917</u>	<u>2 209 529</u>	<u>693 725</u>	<u>418 048</u>	<u>6 323 595</u>
Charges indirectes réparties par secteurs d'activité						
Charges générales d'opération	207 595	452 021	593 828	43 819	-	1 297 263
Charges générales d'administration	453 951	268 595	477 985	205 053	133 066	1 538 650
Total des charges indirectes	<u>661 546</u>	<u>720 616</u>	<u>1 071 813</u>	<u>248 872</u>	<u>133 066</u>	<u>2 835 913</u>
Excédent des charges par secteurs d'activité avant la contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	(809 231)	(843 176)	(2 086 424)	(677 319)	(446 158)	(4 862 308)
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	800 000	900 000	2 150 000	700 000	500 000	5 050 000
Excédent des produits (charges) par secteurs d'activité	<u>(9 231) \$</u>	<u>56 824 \$</u>	<u>63 576 \$</u>	<u>22 681 \$</u>	<u>53 842 \$</u>	<u>187 692 \$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et Maintien en Logement